



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Nouakchott, le 11 janvier 2018

---

## **NOTE D'INFORMATION SUR LE STATUT DE RESIDENT AU LFTM**

---

Pour être résident, il faut séjourner dans le pays depuis 3 mois à la date de la signature du contrat ou y suivre son conjoint (statut marital ou PACS). En cas de rapprochement de conjoint ou partenaire de PACS présent dans le pays, un justificatif est demandé par le DRH de l'AEFE.

Si ce n'est pas votre cas, vous serez un **résident à recrutement différé**. Pendant 3 mois, vous serez employé par l'établissement en contrat de droit local. Vous serez en position de disponibilité (disponibilité non rattachable, pas de versement de pension civile durant ces 3 mois).

Votre salaire local, établi à partir de la grille des rémunérations du Lycée Français Théodore Monod, sera voisin de votre salaire de base en France. Vous pouvez choisir que votre salaire soit versé en France ou en Mauritanie, ce choix emporte le régime fiscal d'imposition. Si c'est en France, les sommes versées seront déclarées au Centre d'Impôts des Non Résidents. Si c'est en Mauritanie, une retenue à la source sera opérée. Pendant cette période, la MGEN propose une couverture sociale. Vous pourrez vous renseigner auprès de cet organisme sur les conditions proposées avant votre départ. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire à la CFE (pour les risques retraite, maladie ou maternité). Dans ce cas l'établissement réglera 60% du coût de votre adhésion, le reste étant à votre charge. Après ces 3 mois, vous serez mis en position de détachement auprès de l'AEFE ([www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)).

Le contrat d'une durée de 3 ans est renouvelable.

En cas de candidature double, l'un des conjoints ou partenaires de PACS sera détaché à la date de la rentrée et l'autre après 3 mois de disponibilité (contrat local rémunéré par l'établissement).

Le résident perçoit son traitement de base France par l'AEFE et les avantages statutaires tels que les ISO 1 et 2 (pour les enseignants collège-lycée).

Avantages liés au statut résident à compter du jour de votre détachement :

- Versement d'une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) : 732 à 1007 € par mois, en fonction de l'indice majoré (plus l'indice est élevé, plus l'indemnité est importante).
- Majoration familiale mensuelle variable selon le nombre et l'âge des enfants jusqu'à 21ans révolus si l'enfant poursuit ses études (ou jusqu'à 18 ans révolus s'il est en apprentissage ou en stage de formation professionnelle) : actuellement de 226 à 304 € par mois et par enfant, si le résident ne bénéficie pas par son conjoint d'avantages similaires (ex. conjoint d'expatrié). Le montant de l'avantage familial couvre les frais de scolarité.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

- Important : un étudiant en France de moins de 21 ans ne peut pas percevoir l'allocation logement si un de ses parents touche les majorations familiales. Si tel est le cas, les majorations sont supprimées, l'enfant n'étant plus considéré à charge.

Pour les résidents recrutés hors de Mauritanie (et si le résident ne bénéficie pas par son conjoint d'avantages similaires – ex : expatrié) l'intéressé touchera à son arrivée à Nouakchott (au plus tard à la fin septembre) une indemnité forfaitaire de 2000 € versée par l'établissement.

Le futur résident doit effectuer lui-même les démarches quant à l'obtention éventuelle des passeports et fait une demande de visa touristique pour la Mauritanie, pour sa famille et lui-même (coût passeports et visas à sa charge). Dès son arrivée à Nouakchott, il prend contact avec l'administration de l'établissement afin de faire, via l'Ambassade de France, une demande de carte de service (faisant également office de visa) d'un an renouvelable et gratuit. Ces documents sont obligatoires pour tout déplacement.

Les frais de scolarité annuels par enfant de nationalité française (hors frais d'inscription) pour l'année scolaire 2017/2018 seront de :

- Au primaire : 93 000 ouguyas MRU (environ 2 222 € \*)
- Au collège : 101 700 ouguyas MRU (environ 2 430 € \*)
- Au Lycée : 129 600 ouguyas MRU (environ 3 097 € \*)

Les frais de première inscription seront de 13000 ouguyas (environ 310 € \*).

(\* au taux du jour (11/01/2018).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'établissement par téléphone (+222 45 25 18 50) ou par courriel ([secretariat@lftm-mr.net](mailto:secretariat@lftm-mr.net)).

**Important : pour la constitution de votre dossier de candidature**, merci de bien vouloir nous faire parvenir, en plus des pièces à fournir indiquées dans la [note de l'AEFE](#) (note d'information pour les candidats du 13 décembre 2017 sur la campagne annuelle de recrutement des résidents pour l'année scolaire 2018-2019), **la synthèse de votre dossier lprof** ainsi que **les deux derniers rapports d'inspection** (préciser dans le dossier s'il n'y a qu'un seul rapport).

**Le dossier dûment complété devra nous parvenir pour le 09 février 2018, délai de rigueur**, par courrier postal (tenir compte des délais d'acheminement) ou par courriel ([secretariat@lftm-mr.net](mailto:secretariat@lftm-mr.net)).

Bien cordialement

**Le Proviseur**



**Stéphane GIRARD**